



Composé et imprimé par
SNUipp du Finistère
113 rte de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER
02 98 53 76 77
02 98 53 72 34
Fax: 02 98 55 55 14
<http://29.snuipp.fr>
e-mail : snu29@snuipp.fr
directeur: Guy Barré
CPPAP 1009 S 05385

SNUipp infos 29

Enseignement Laïque du
Finistère

N° Spécial Retraités
le 3 mai 2011

Sommaire: p1 Edito, agenda; p2: sortie à Plouguerneau, invitation à l'AG de la SFR; p3 : handicap et dépendance ; p4 : réforme fiscale et retraités

Solidarité: une valeur à préserver!

PRESSE

Dispensé de timbrage QUIMPER CTC

Déposé le
SNUipp29
INFOS
113 route de
Pont L'Abbé
29000
QUIMPER

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Pour éviter de répondre aux préoccupations des salariés et des citoyens alors que le contexte de crise économique et sociale perdure et que les injustices sociales sont de plus en plus insupportables, le président de la République s'abrite derrière un écran de fumée: il utilise la situation dans les pays arabes pour stigmatiser encore plus les immigrés et réduire la laïcité à la seule question de l'islam.

Le pouvoir d'achat des retraités a été mis à mal et n'a pas eu d'évolution positive au 1er avril 2011. La SFR FSU a diffusé une pétition pour demander une véritable revalorisation des pensions.

Le dossier de la dépendance, comme celui des retraites, est un enjeu social qui suppose un débat large sur le partage des richesses, et non des pistes bornées qui veulent soumettre la protection sociale au marché pour le plus grand profit des assurances privées. Le SNUipp-FSU réaffirme la nécessité de créer un service public qui coordonnerait l'ensemble des politiques publiques, facilitant à la fois la vie des personnes âgées et celle des personnes en perte d'autonomie.

Elise Kergourlay

Agenda :

du mardi 10 mai au vendredi 13 mai : sortie à Plestin Les Grèves

lundi 6 juin: sortie à Plouguerneau

mardi 27 septembre : sortie à l'île Carn et Portsall

Sortie à Plouguerneau le 6 juin 2011 préparée par Maguy Roger et Laurent Le Reste

Rendez-vous à 10h au parking Corejou.

Au centre ville de Plouguerneau prendre la direction du Centre nautique(bien indiqué)

La balade est concoctée par Laurent.

Repas au restaurant « Tréménach » derrière l'église.

Buffet de hors-d'oeuvres, 3 plats au choix et buffet de desserts, le tout pour 13€.

A 15h , nous serons accueillis pour une visite guidée du musée des goémoniers et de l'algue du début du XIXe à nos jours.

Visite de 2h (5€).

S'inscrire avant le 28 mai

Maguy Roger: 6 rue Haute 29470 Plougastel 02.98.28.19.40

Kergourlay Elise jeanpierreelise@free.fr 02.98.97.60.72

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....Téléphone:.....;

Adresse électronique:.....

Marchera:.....Mangera:.....Visitera:.....

Invitation à l'Assemblée Générale de la Section Fédérale des Retraités de la FSU du Finistère

Elle se tiendra le jeudi 19 mai de 10h à 12h30

au Restaurant « Le Christmas »

30 Grand'Rue à Chateaulin

(Accueil à partir de 10h40)

Inscription pour le repas (20€)

Nom:.....

Nombre de repas:

Faire retour à Paul ABILY 13 Chemin de Kergaradec 29170 FOUESNANT

courriel: clodetpol@gmail.com

Elise Kergourlay LE CLEUN 29910 TREGUNC

courriel: jp.e.kergourlay@free.fr ou téléphone: 02 98 97 60 72

pour le lundi 16 mai au plus tard

La dépendance: un enjeu social majeur

Handicap ou dépendance?

La France a une position originale en Europe: 60 ans est une barrière d'âge qui change la prise en charge et le statut des personnes subissant une perte d'autonomie. Avant 60 ans une personne peut bénéficier d'une allocation de Handicap, après 60 ans elle relève de l'A,P,A et devient une personne âgée en perte d'autonomie.

Une étude de la DREES de février 2010 montre que la perte d'autonomie frappe tout au long de la vie. Ainsi entre 20 et 39 ans, plus de 80 000 Français sont atteints d'une très forte perte d'autonomie.

Elle confirme aussi que le phénomène s'amplifie après 80 ans; plus du quart d'une tranche d'âge souffre d'une perte modérée d'autonomie, perte très importante pour 2,5% d'entre eux.

Prestations:

Les prestations auxquelles les uns et les autres peuvent prétendre:

- Prestation de compensation du handicap (PCH). 71 700 personnes en ont bénéficié en juin 2009. En moyenne la prestation mensuelle est de 980€. Son montant dépend des ressources de la personne handicapée. Elle peut être perçue à domicile ou en établissement.
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA). 1 117 000 bénéficiaires en juin 2009. 61% des bénéficiaires vivent à domicile, 39% en EHPAD. Le montant moyen attribué est de 494€ mensuels (dont 406€ à la charge des conseils généraux).

Financements: les pistes gouvernementales:

*Nicolas Sarkozy déclarait le 16.11.2010 à la télé: « Faut-il.....obliger les gens à s'assurer? Faut-il augmenter la CSG? Faut-il avoir recours à la succession quand les enfants n'ont pas la volonté ou pas les moyens? ».

Le 08.02.2011 devant le CESE « ...est-il raisonnable de ne pas s'interroger sur le rôle que peuvent jouer les mutuelles, les compagnies d'assurances et les organismes de prévoyances? »

*Les assurances privées:

Dès 2009 l'association des professionnels de la réassurance en France bâtissait un « projet de couverture universelle pour la France », refonte de l'APA qui ne ciblerait plus que les personnes les plus dépendantes et les moins solvables, l'assurance privée prenant le relais de l'intervention publique pour le risque léger et les personnes solvables, avec des incitations insidieuses (crédit d'impôt pour les assurés, reprise sur héritage pour les non assurés).

La France est le 2e marché de l'assurance dépendance. L'écart entre cotisations et prestations est considérable.

Propositions et réflexions de la FSU

La FSU considère que la perte d'autonomie, le handicap, quels qu'en soient la cause ou l'âge de la personne concernée, doivent relever de la solidarité nationale dans le cadre de la sécurité sociale tout au long de sa vie. C'est pourquoi nous contestons le choix fait par le gouvernement de ne traiter que de la « dépendance des personnes âgées ».

La FSU se prononce contre l'assurantiel privé et conteste les contours actuellement dessinés par le gouvernement du 5e risque.

La FSU rappelle ses propositions pour une fiscalité plus juste, ce qui implique une réelle progressivité de l'impôt, la suppression du bouclier fiscal et des exonérations fiscales en matière de succession, tout en maintenant une imposition du patrimoine et de ses revenus (ces dernières mesures rendant sans objet le recours sur succession, les prélèvements étant opérés en amont), la taxation des revenus financiers, bonus et plus values. Elle rappelle également sa demande de remise en cause des niches fiscales et des exonérations de cotisations sociales et la refonte de ces dernières selon des modalités nouvelles favorables à l'emploi et aux salaires.

Paris, le 18 mars 2011

Communiqué de presse

Réforme fiscale et retraités : quels enjeux ?

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires et la Fédération générale des retraités de la fonction publique livrent un dossier de presse intitulé « **Réforme fiscale et retraités : quels enjeux ?** ». Ce dossier pose une question : les retraités seront-ils les prochaines victimes des choix fiscaux du gouvernement ? A lire et entendre les déclarations sur les mesures fiscales envisagées, on peut légitimement le craindre.

Certaines mesures déjà votées pénaliseront un grand nombre de contribuables, dont les retraités. Il en va ainsi de la remise en cause de la demi-part dont bénéficient près de 4,5 millions de personnes et dont les conditions d'attribution ont été durcies. La moitié de ces bénéficiaires verront donc leur impôt sur le revenu prochainement augmenter, ce qui entraînera également un certain nombre d'effets pervers, par exemple sur les impôts locaux.

Des propositions sont par ailleurs régulièrement portées en matière d'impôt sur le revenu, avec la remise en cause de l'abattement de 10% applicable aux pensions, ou encore de contribution sociale généralisée (CSG), avec l'alignement du taux des retraités sur celui des actifs. Mais dans un contexte où la pension moyenne s'élève à 1 196 euros, de tels choix auraient des incidences néfastes importantes sur le revenu disponible des retraités.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires et la Fédération générale des retraités de la fonction publique ont ainsi calculé que, si ces mesures étaient toutes mises en oeuvre, un retraité percevant une pension de 1 500 euros par mois subirait une augmentation globale de sa charge fiscale de 1 250 euros !

Pour nos deux organisations, il est inacceptable que de telles mesures soient mises en oeuvre. Les nombreux travaux portant sur la fiscalité ont démontré qu'une véritable réforme fiscale devrait consister à rééquilibrer le système fiscal pour le rendre plus progressif. A contre-courant de cette impérieuse nécessité, les récentes annonces en matière de fiscalité du patrimoine montrent au contraire que l'on s'oriente vers un nouvel allègement de la fiscalité du patrimoine, notamment au travers de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune au nom d'une convergence fiscale franco-allemande « à la carte » qui, en réalité, n'est qu'un alibi à la poursuite la contre-réforme fiscale.

L'heure reste plus que jamais à une réforme qui permettrait de rééquilibrer le système fiscal en réhabilitant le principe selon lequel la répartition de la contribution commune doit tenir compte des facultés des contribuables.

